

BE_ZIVILSTRAF BK 2018 312 vom 6. August 2018

BE Obergericht, 2018-08-06, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/be_zivilstraf_BK_2018_312

FR: BE_ZIVILSTRAF BK 2018 312 du 6 août 2018

IT: BE_ZIVILSTRAF BK 2018 312 del 6 agosto 2018

Regeste

demande de mise en liberté | ZMG Haft (393-c)

Erwägungen

E. 1.1

Par ordonnance du 10 janvier 2018, le Ministère public, Région Jura bernois-Seeland, a ouvert une instruction contre A._____ pour vol par effraction commis à Bienne entre le 2 et le 3 novembre 2017 au préjudice de D._____. Le vol a porté sur un lot important de cigarettes et sur 10 bouteilles de spiritueux représentant un total de CHF 800.00 environ. Les dommages causés en cassant la fenêtre de la porte d'entrée du magasin s'élèvent à hauteur de CHF 2'000.00. Une des traces de sang qui ont été retrouvées sur place correspond à l'ADN de A._____. En date du 10 décembre 2017, des dommages sur 15 véhicules de type camping-car et caravanes ont été annoncés à la police. Des traces d'outils plats ont été relevées sur certaines portes, d'autres ont été forcées. Dans une des caravanes se trouvait un porte-documents avec des papiers au nom de A._____ qui y avait également laissé des effets de toilette et des habits.

E. 1.2

A._____ a été signalé au RIPOL pour arrestation en date du 10 janvier 2018. Il a été interpellé par la police en date du 6 juillet 2018 et placé en détention provisoire avec effet immédiat pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au

E. 1.3

Par courrier du 17 juillet 2018, A._____ a, par son défenseur Me B._____, recouru contre la décision du TMC en retenant les conclusions suivantes : Principalement

E. 5

octobre 2018, par décision du Tribunal régional des mesures de contrainte (ci-après : TMC) du 9 juillet 2018, pour danger de collusion et risque de fuite.

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.